De l'aménagement à la gestion du territoire

ECTS
3 crédits

Composante
Faculté des Sciences

Présentation

Description

Les enseignements consistent essentiellement en une présentation décryptée des fondements de l'aménagement du territoire : Sont présentés et analysés (de manière participative) les principaux ***cadres juridiques*** et leur constante évolution (Codes, Lois, Textes), les « ***doctrines*** » qui en conditionnent la mise en application, mais également les différents « outils » techniques qu'il s'agisse des procédures ou encore des montages de dossiers (Documents d'Urbanisme, ou projets de construction ou d'aménagement publics ou privés). Sont également analysés et présentés les outils et conditions du ***dialogue*** et de la ***concertation*** (examen des différents modes opératoires), les ***approches foncières*** (maîtrise du foncier et outils de cette maîtrise), l'évaluation des multiples ***enjeux*** (financiers, socio-économiques et politiques), enfin les processus de ***prise de décision***. Les différents aspects précités sont mis en avant comme autant de facteurs qui conditionnent la réussite -donc la traduction spatiale aboutie- de tous les projets d'aménagement qu'elles qu'en soient la ***nature*** et la ***dimension***.

Axé sur l'ensemble des territoires, le module se veut aussi focalisé sur les problématiques spécifiques aux ***zones littorale***s et assimilées. Parce que les zones littorales sont porteuses de spécificités, une approche particulière à ces espaces est indispensable qui complète les approches générales (Loi Littoral, Loi sur l'Eau, servitudes, évolutions des cadres et textes).

Enfin la toile de fond ce module est celle de la mise en lumière systématique des multiples débats et enjeux que recouvre la confrontation entre l'***urgence*** (ou la priorité) ***socio-économique*** et l'urgence (ou la priorité) ***environnementale***, avec une appréhension des ***arbitrages*** et ***ajustements permanents*** que cette confrontation suscite. L'actualité de l'urgence écologique et transitionnelle ainsi que l'accélération des ***confrontations*** / ***conflits d'intérêts*** sont examinés et mis en perspective.

S'agissant du volet « ***gestion*** » des territoires, présentée dans l'intitulé de l'UE (« ***De l'Aménagement à la gestion du territoire »***) comme découlant de l'étape aménagement, cette thématique est également décrite et analysée pour chacun des points déclinés qui relèvent de l'aménagement, à la fois comme une ***conséquence*** des actions conduites et comme une ***condition de réussite*** -sur le moyen et long terme- des projets s'implantant sur un territoire quelle qu'en soit l'échelle.

Objectifs

Former de futurs professionnels et experts dans les domaines concernés par l'aménagement du territoire, des acteurs ou partenaires capables d'intégrer des collectivités publiques qui sont au premier rang en matière d'aménagement du territoire et de gestion de ceux-ci, capables aussi d'intégrer des entreprises privées pour accompagner, piloter ou co-piloter, coordonner des projets de développement nécessitant une implantation sur un territoire donné.

Pré-requis nécessaires

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 16 février 2023

Pas de pré-requis nécessaires.

Contrôle des connaissances

Epreuve écrite finale de 2h et restitution d’un dossier d’étude de cas

Infos pratiques

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 16 février 2023